



La Défense, le 11 juin 2012

Madame la ministre de l'Écologie,
du Développement Durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Madame la ministre,

Les organisations syndicales représentatives à la commission administrative paritaire (CAP) des adjoints administratifs souhaitent vous rencontrer le 20 juin prochain. Cette date se trouve être la veille de la CAP nationale C administratifs avec à l'ordre du jour, l'application du 8^{ème} échelon, dit spécial, au titre de 2012.

Lors de la pré-CAP du 14 mars dernier, l'administration a annoncé des ratios de promotions 2012, 2013 et 2014 en net recul par rapport à ceux de 2009-2010-2011, avec des diminutions reconduites sur 3 ans.

L'administration s'abrite derrière l'argumentaire de la Fonction Publique : la pyramide du corps étant inversée, les ratios ne pouvaient être revus qu'à la baisse. Toujours d'après l'administration, ces nouveaux ratios permettront le déroulement de carrière des adjoints administratifs.

Au contraire, c'est l'absence de recrutement d'adjoints administratifs, due notamment à la RGPP (moins 40 % d'adjoints administratifs depuis 10 ans) et le manque de volonté de notre ministère de favoriser l'accès à la catégorie B (application en 2012 pour la 3^{ème} année consécutive de la clause de sauvegarde, soit environ 60 postes de promotions sur liste d'aptitude, et aucun examen professionnel à SAE depuis 2008), qui ont conduit à l'inversion de la pyramide du corps.

Qui peut trouver acceptable une carrière qui se déroule désormais entre les indices majorés 302 et 430, soit 128 points d'indice ? 128 points d'indice sur 4 grades et un 8^e échelon contingenté, accessible comme un véritable 5^{ème} grade. Les adjoints administratifs de 2^{ème} classe doivent patienter 14 ans pour un gain de 5 points d'indice, et ceux de première classe pas moins de 8 ans. C'est inadmissible, et il est plus qu'urgent de remédier à cette situation.

De plus, les conditions statutaires, fixant 5 ou 6 ans entre chaque grade, aboutissent à un déroulement de carrière ubuesque pour les agents : pour passer de AA2 à AAP1 (7^{ème} échelon) un adjoint devra attendre **a minima** 28 ans, et 31 ans pour passer à l'échelon spécial.

Les nouveaux ratios de promotions imposés par grade sont inacceptables ! Ils prolongeraient au minimum de 3 à 11 ans le déroulement de carrière pour plus de 75 % des adjoints administratifs pour accéder au 7^{ème} échelon d'AAP1.

Ce phénomène serait amplifié au fil des années avec la baisse reconduite des ratios de promotions (grades d'AAP2 et AAP1).

	2009 à 2011	2012	2013	2014
AA1	25	25	25	25
AAP2	25	23	21	19
AAP1	35	31	27	23

Au final, ces ratios vont sanctionner l'immense majorité des adjoints en ralentissant leur carrière déjà longue, et en rendant plus qu'hypothétique l'accès au 8ème échelon !

Nous rappelons que les CAP locales ont travaillé à la demande de l'administration centrale sur une hypothèse de promotion à 25, 25 et 35 % respectivement pour les AA1, AAP2 et AAP1 (cf. tableau ci-dessus), taux largement insuffisants pour permettre un déroulement de carrière décent pour tous les adjoints administratifs. De plus, l'administration a modifié les modalités de calcul des ratios qui conduisent à des taux réels inférieurs à ceux appliqués, soit 24 % pour les AAP1 et moins de 16 % pour les AAP2.

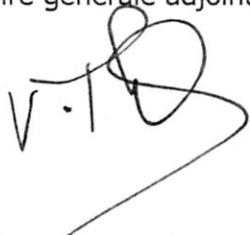
C'est catastrophique !

C'est pour ces raisons que nous sollicitons une audience le 20 juin, avant la prochaine CAP prévue le 21 juin, et vous rappelons nos exigences immédiates :

- des ratios de promotions à hauteur de 100 % pour l'accès au grade d'AA1,
- des ratios de promotions à hauteur de 45 % pour l'accès aux grades d'AAP2,
- des ratios de promotions à hauteur de 50 % pour l'accès aux grades d'AAP1,
- le passage automatique au 8ème échelon pour tous les AAP1 remplissant les conditions d'ancienneté,
- un véritable débouché à la catégorie B (4000 adjoints identifiés sur des fonctions de catégorie B).

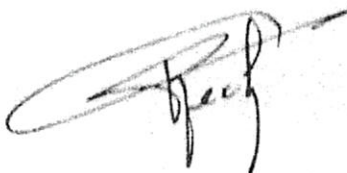
Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour l'UFETAM-CFDT
la secrétaire générale adjointe



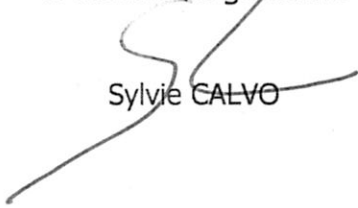
Véronique THYS

Pour la FNEE-CGT
le secrétaire général



Jean-Marie RECH

Pour le SN PETULTEM-FO
la secrétaire générale



Sylvie CALVO